

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À LA SALLE PRINCIPALE DU CENTRE POLYVALENT, LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024 À 20h00.

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Meggy Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Bianca Gagnon, conseillère	siège n° : 2

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h03

Deux personnes assistent à la séance.

24-12-221 2- VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

QUE les élus présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation le 4 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-222 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Aide financière au festival Country-Western de Saint-Gabriel
5. Autorisation de paiement à Domaine Valga
6. Demande PM-150 à la MRC de La Mitis
7. Période de questions portant exclusivement sur les points à l'ordre du jour
8. Clôture et levée de l'assemblée

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

Il est proposé par monsieur Waren Soucy

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-223 4- AIDE FINANCIÈRE AU FESTIVAL COUNTRY-WESTERN DE SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE le Festival Country Western de Saint-Gabriel est un événement majeur qui annuellement attire des milliers de visiteurs;

ATTENDU QUE pour obtenir une programmation musicale de qualité, le conseil d'administration doit effectuer des dépôts sur les cachets plusieurs mois à l'avance créant ainsi une utilisation du fonds de roulement qui ne sera renfloué que peu de temps avant la réalisation de l'événement au mois d'août;

ATTENDU QUE le Festival Country Western a demandé à la Municipalité une avance de fonds de 15 000\$ sous forme de prêt pour combler les frais payables à l'avance;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski approuve un prêt de 15 000\$ au Festival Country Western de Saint-Gabriel;

QUE l'entente de prêt soit selon une convention à être signée par les deux parties.

QUE monsieur Frédérick Lee directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski la convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-224 5- AUTORISATION DE PAIEMENT À DOMAINE VALGA

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a obtenu une aide financière de la part de Rando Québec afin d'effectuer le prolongement du Sentier National québécois;

ATTENDU QU'une partie des travaux sont et seront réalisés par le Domaine Valga;

ATTENDU la réception de la facture 3284 au montant de 21 845.25\$ pour des travaux d'aménagement du sentier;

ATTENDU QUE la Municipalité considère les travaux comme non terminés;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 50% de la facture 3284 pour un montant de 10 922,63\$;

QUE la balance de la facture 3284 soit honorée après la fin des travaux et après une inspection effectuée par Louis-George Lévesque afin que ces aménagements respectent les règles et normes établies par Rando Québec

dans le guide d'aide financière aux projets de développement du Sentier National au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-225 6- DEMANDE PM-150 À LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE le Festival Country-Western de Saint-Gabriel se tiendra en août 2025 et que des compétitions équestres et de rodéo se tiendront au site équin de la municipalité;

ATTENDU QUE les activités demandent des aménagements et actions réalisées durant l'hiver précédent le festival;

ATTENDU QUE le budget 2025 nécessite une implication financière municipale de 5 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la MRC de La Mitis d'utiliser le fonds PM-150 qui lui est attribué pour un montant de 5 000\$ afin de combler son investissement de partenaire dans les activités du Festival Country Western de Saint-Gabriel pour 2025;

QUE messieurs Georges Deschenes, maire et Frédérick Lee, directeur général sont autoriser à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

24-12-226 8- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h08.

Georges Deschênes
Maire

Frédérick Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire